



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 juin 2021
affiché ou publié le jeudi 10 juin 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210610-lmc1H25497H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25497H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 juin 2021

n° 102-21

Objet : *RD - Attribution du marché de conception-réalisation pour la construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration de Chambéry*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoza

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochoaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Corine Wolff

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 juin 2021

délibération n° 102-21

objet **RD - Attribution du marché de conception-réalisation pour la construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation de conception-réalisation pour la construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration de Chambéry a été lancée le 10 décembre 2020.

Pour rappel, suite à l'évolution de la réglementation relative à l'injection de biométhane dans le réseau, et compte tenu des coûts d'exploitation et de maintenance des installations de cogénération, Grand Chambéry a souhaité étudier l'opportunité que peut présenter l'injection du biométhane dans le réseau GRDF en lieu et place de l'installation de cogénération actuelle. L'étude de faisabilité, réalisée début 2019, a conclu à l'opportunité de remplacer la cogénération actuelle par une valorisation du biogaz par traitement membranaire avant injection au réseau GRDF.

Le projet comporte les études de conception, les études d'exécution et les travaux nécessaires à la construction de l'unité d'injection de biométhane. Le marché est composé d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles :

- tranche ferme : études et travaux en vue de la construction d'une unité de valorisation de biogaz produit sur l'UDEP (usine de dépollution) de Chambéry et injection du biométhane dans le réseau de GRDF, études relatives au chauffage de la digestion et des locaux,
- tranche optionnelle 1 : travaux pour l'adaptation des installations de chauffage des boues de l'UDEP de Chambéry : solution PAC (pompe à chaleur) et travaux pour le chauffage des bâtiments par une solution PAC,
- tranche optionnelle 2 : travaux pour l'adaptation des installations de chauffage des boues de l'UDEP de Chambéry : solution chaleur fatale depuis UVETD (unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets) et travaux pour le chauffage des bâtiments par une solution chaleur fatale UVETD,
- tranche optionnelle 3 : mise en œuvre d'une ou plusieurs filières d'optimisation énergétique annexe(s) à la filière de valorisation du biogaz prévue en tranche ferme.

Trois groupements d'entreprises ont remis une offre :

- Suez Hydréa Sasu / Spie Batignolles Blondet Sas / Nicolas Valade Eurl / Prodeval Sas,
- OTV / Mauro Sas / Eiffage génie civil Savoie / Louis et Périno,
- Sogéa Rhône-Alpes agence environnement / Cabinet Merlin / Arol Energie.

L'offre de Suez Hydréa Sasu / Spie Batignolles Blondet Sas / Nicolas Valade Eurl / Prodeval Sas a été jugée irrégulière pour non-respect du cahier des charges. En effet, le groupement a apporté une modification substantielle au projet en présentant une offre avec une implantation du traitement du biogaz située à l'extérieur du bâtiment cogénération.

Les autres offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, après réception des offres puis après négociation sous forme de questions-réponses :

- valeur technique : 60 %.
- prix des prestations : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 12 mai 2021 a émis un avis favorable à l'offre du groupement OTV / Mauro Sas / Eiffage génie civil Savoie / Louis et Périno, d'un montant de 3 204 600 € HT établi conformément au règlement de consultation.

Une subvention est escomptée de la part de l'Agence de l'eau dans le cadre de son programme « France Relance », à hauteur de 45 % du montant des études et des travaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché de conception-réalisation, pour la construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration de Chambéry, au groupement d'entreprises OTV / Mauro Sas / Eiffage génie civil Savoie / Louis et Périno, pour un montant de 3 204 600 € HT établi conformément au règlement de consultation,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 102-21

Objet de l'acte : RD - Attribution du marché de conception-réalisation pour la construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25497H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25497H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au